



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE JOUQUES

NOMBRE DE MEMBRES :

AFFERENTS AU CONSEIL : 27

EN EXERCICE : 27

AYANT PRIS PART A LA DELIBERATION : 24

Date de la convocation : 03 novembre 2023

Date de mise en ligne : 16 novembre 2023

Séance du 09 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GARCIN Éric.

Etaient présents : M. CHERICI, Mme TORCOL, M. OZIEMBLOWSKI, Mme JOUVIN, M. BERTRAND, Mme DE LAURADOUR, M. RADAKOVITCH, M. NOBLE, Mme ROYO, Mme AUSTRUY, Mme MOUTON-PLOUHINEC, Mme SENANTE, M. CARRERE, M. GUERN, Mme MONDEJAR, Mme BADROUILLARD, M. GORRIS, Mme SANTACROCE, M. BRUNET, M. ALLANCHE, Mme BONNIEL,

Bons de pouvoir : M. RENAULT à M. RADAKOVITCH, M. LEBRE à Mme TORCOL,

Etait absent excusé : M. BOMO,

Etaient absents : Mme REICHLIN et M. BOIRON,

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier RADAKOVITCH

N°91_DEL_2023 OBJET: Délibération portant sur la composition des commissions communales et la modification de la délibération n°34_DEL_2023

Monsieur le Maire expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22, le Conseil Municipal a la possibilité de constituer des commissions d'instruction à caractère permanent, composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions devront être composées de façon à respecter le principe de représentation proportionnelle afin de refléter au mieux l'assemblée municipale,

Vu la délibération en date du 3 septembre 2020 fixant à neuf le nombre des commissions communales,

Vu la délibération en date du 2 février 2021 modifiant celle du 3 septembre 2020, en portant à dix le nombre des commissions communales,

Vu la délibération en date du 20 juillet 2021 modifiant celle du 2 février 2021, en modifiant la composition des commissions municipales,

Vu la délibération en date du 30 septembre 2021 modifiant celle du 20 juillet 2021, en modifiant la composition des commissions municipales,

Vu la délibération en date du 30 mai 2023 modifiant celle du 30 septembre 2021, en modifiant la composition des commissions municipales,

Considérant le remplacement d'un conseiller municipal, et pour la bonne marche des services, Monsieur l'Adjoint au Maire indique qu'il convient de procéder à la modification de la composition des commissions communales.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300488-20231109-91_DEL_2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de la modification de la composition des commissions municipales,
DESIGNE les membres suivants :

1/Commission « Urbanisme, Grands Projets et Mobilité », Composée de Monsieur le Maire, Jacques CHERICI, Anne DE LAURADOUR, Christophe CARRERE, Valérie TORCOL, Edouard BERTRAND, Stéphane ROYO, Héloïse REICHLIN, Claude RENAULT, Benoît LEBRE, Jonathan BOMO, Roger BOIRON, Pierre GORRIS, BRUNET Christophe

2/Commission « Sécurité », Composée de Monsieur le Maire, Jean- Charles OZIEMBLOWSKI, Jacques CHERICI, Benoît LEBRE, Pierre GORRIS

3/Commission « Environnement et transition énergétique », Composée de Monsieur le Maire, Olivier RADAKOVITCH, Brigitte BONNIEL, Héloïse REICHLIN, Elena SENANTE, Claude RENAULT, Claude NOBLE, Maël GUERN, Jean- Charles OZIEMBLOWSKI, Roger BOIRON, Pierre GORRIS

4/ Commission « Personnel, Social, Aînés », Composée de Monsieur le Maire, Joëlle JOUVIN, Martine AUSTRUY, Claude NOBLE, Margaux BADROUILLARD, Pierre GORRIS

5/Commission « Culture, Tourisme, Communication », Composée de Monsieur le Maire, Edouard BERTRAND, Anne DE LAURADOUR, Valérie TORCOL, Elena SENANTE, Claude NOBLE, Olivier RADAKOVITCH, Christophe CARRERE, Benoît LEBRE, Roger BOIRON, Joséphine SANTACROCE, Pierre GORRIS

6/Commission « Sport, Associations », Composée de Monsieur le Maire, Valérie TORCOL, Claude NOBLE, Claude RENAULT, Olivier RADAKOVITCH, Edouard BERTRAND, Benoît LEBRE, Alexandre ALLANCHE, Roger BOIRON, Pierre GORRIS

7/Commission « Scolarité, Restauration collective », Composée de Monsieur le Maire, Valérie TORCOL, Joëlle JOUVIN, Héloïse REICHLIN, Martine AUSTRUY, Stéphane ROYO, Jean- Charles OZIEMBLOWSKI, Sandrine MOUTON- PLOUHINEC, Maël GUERN, Benoît LEBRE, Roger BOIRON, Pierre GORRIS

8/Commission « Budget », Composée de Monsieur le Maire, Jacques CHERICI, Stéphane ROYO, Pierre GORRIS, M. Christophe BRUNET,

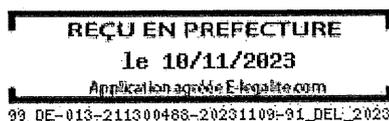
9/Commission « Développement Economique, Emploi, Handicap », Composée de Monsieur le Maire, Maël GUERN, Martine AUSTRUY, Joëlle JOUVIN, Jacques CHERICI, Jonathan BOMO, Roger BOIRON, Isabelle MONDEJAR, Pierre GORRIS

10/Commission « Petite Enfance, jeunesse », Composée de Monsieur le Maire, Martine AUSTRUY, Brigitte BONNIEL, Olivier RADAKOVITCH, Edouard BERTRAND, Alexandre ALLANCHE, Roger BOIRON, Pierre GORRIS, Margaux BADROUILLARD

DIT que la présente délibération, certifiée conforme, sera publiée et rendue exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture ;

Fait et délibéré en séance les jour, mois an susdits, JOUQUES le 09 novembre 2023

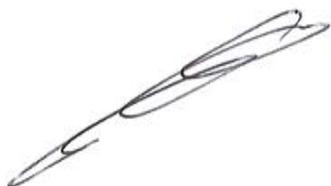
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES



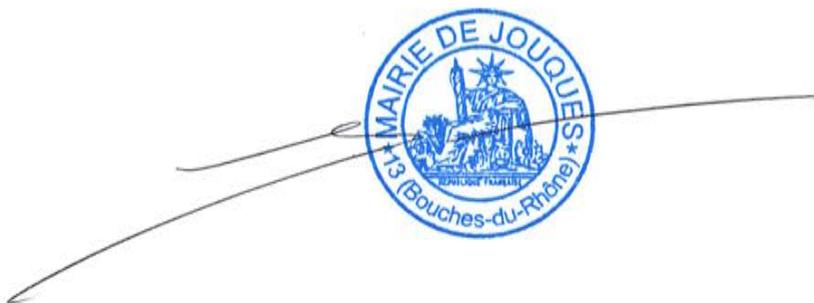
Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera transmis au représentant de l'état
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification

Le Secrétaire de séance
Olivier RADAKOVITCH



Le Maire
Eric GARCIN



REÇU EN PREFECTURE

le 10/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300488-20231109-91_DEL_2023